

# CONGRESOS

## ACADEMIE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARE

### PROGRAMME DU QUATRIEME CONGRES INTERNATIONAL DE DROIT COMPARE

#### PREPARATION DU CONGRES INTERNATIONAL DE DROIT COMPARE

(Paris, 1er-7 août 1954)

L'Académie Internationale de Droit Comparé, dans sa réunion tenue à Paris le 2 août, 1952, a demandé au Secrétaire Général Perpétuel de diffuser la liste des questions établies pour le programme du quatrième Congrès International de Droit Comparé. La liste ci-jointe répond à cette demande.

L'Académie a aussi décidé qu'une circulaire recommandant l'établissement des comités nationaux soit envoyée séparément. En attendant, voici les directives générales concernant les rapports nationaux et généraux.

#### 1. *Rapports nationaux:*

Il appartiendra aux divers Comités Nationaux, de décider quelles seront les questions devant faire l'objet d'un rapport national et de désigner leurs rapporteurs en toute liberté.

Les rapports nationaux devront être établis dans la langue nationale de leurs auteurs. Il est souhaitable que chaque Comité National en assure la traduction dans une au moins des langues principales. Ces rapports ne devront pas en principe dépasser 5.000 mots. Ils devront être soumis au Comité National avant le 1er juin

1953 et transmis par le président de ce Comité à Monsieur le Professeur Elemér Balogh, 2 Place de la Sorbonne, Paris V, avant le 15 juillet 1953.

2. *Rapports généraux:*

L'Académie prendra connaissance des rapports nationaux dans sa session annuelle d'août 1953, et procédera à la désignation des rapporteurs généraux.

Ceux-ci devront établir leurs rapports dans leur langue nationale, en faisant dans la mesure du possible, assurer par le soins de leur Comité National, la traduction dans l'une des langues principales.

Les rapports généraux devront parvenir à M. Elemér Balogh au plus tard le 1er juin 1954.

Le Bureau de l'Académie se réserve de désigner lui-même un ou plusieurs rapporteurs pour les questions n'ayant fait l'objet d'aucun rapport.

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARÉ

*Programme du quatrième Congrès International de Droit Comparé*

(Paris, 1er-7 août 1954)

SECTION I (GÉNÉRALE)

A) *Droits de l'Antiquité.*

- 1) Les traités internationaux dans l'Antiquité.
- 2) Le développement du système contractuel à Rome.
- 3) Contacts et conflits de droits dans l'Antiquité.
- 4) Le droit agraire au Bas Empire et dans l'Empire d'Orient.
- 5) La pénétration du droit romain dans le droit du Haut Moyen-Age.
- 6) Les procédés de développement du droit par l'utilisation du droit romain et du droit régional du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.

B) *Histoire du Droit.*

- 1) La contribution des auteurs et de la pratique coutumière au Droit international privé du Moyen-Age.
- 2) La protection des incapables au Moyen-Age (à l'exclusion de la femme mariée).
- 3) La nature et les applications de l'Homage.

C) *Droit Canonique.*

- 1) L'ordre juridique canonique devant l'État.
- 2) Contribution des Canonistes aux plus anciennes doctrines du Droit international privé.
- 3) L'indissolubilité du mariage dans le Droit des Églises Chrétiennes telles que: l'Église Romaine, l'Église Anglicane, l'Église Protestante (Luthérienne et Calviniste), l'Église Grecque Orthodoxe depuis 1914.

Législation.—Doctrines.—Jurisprudence.

- 4) L'autorité et la juridiction des Synodes, des Patriarcats et des Églises antocéphales de l'Église Grecque Orthodoxe.
- 5) Les rapports juridiques des époux dans le mariage et la famille en Droit canonique et droit civil (subordination, égalité juridique).

D) *Ethnologie Juridique.*

- 1) Définition, histoire et méthodologie. Définition, histoire, rapport avec le droit, la sociologie, les autres branches de l'ethnologie.
- 2) Droit, religion et morale. Le critérium de distinction entre l'impératif juridique et l'impératif religieux. Le contenu magique et religieux des anciens codes et des coutumiers.
- 3) Les proverbes, dictionnaires et brocards comme éléments d'expression du droit.

E) *Droit Oriental.*

- 1) Influence de la *Common Law* et de l'*Equity Jurisprudence* sur le droit hindou au cours des 150 dernières années.
- 2) Les rapports entre les lois de Hammurabi et la législation Moïsaïque.

- 3) Organisation judiciaire et compétence du juge en droit musulman.
- 4) Le droit musulman et le nouveau code civil égyptien.
- 5) La représentation dans les actes juridiques en droit musulman.
- 6) La théorie des risques dans les différentes écoles du droit musulman.

F) *Philosophie du Droit.*

- 1) L'incidence de la notion de Sécurité Sociale sur l'ensemble des droits contemporains.
- 2) La portée de la volonté dans le droit.

C) *Étude et l'enseignement du Droit. Droit Comparé et Unification.*

- 1) Méthodes actuelles de l'enseignement du droit.
- 2) L'idée d'une science de droit universel comparé.
- 3) Les moyens permettant de faire du droit comparé un élément profitable de l'éducation juridique.
- 4) L'unification du droit : situation actuelle et moyens proposés pour son développement.
- 5) Les influences étrangères dans les lois des différents pays.

SECTION II

A) *Droit Civil.*

- 1) Le gage contractuel sans déplacement dans les législations modernes.
- 2) Les clauses relatives à la monnaie de paiement et les clauses d'échelle mobile dans les contrats.
- 3) La preuve de la paternité et les progrès de la science : examen du sang, etc.
- 4) Responsabilité du contractant envers le tiers du chef de la violation du contrat.
- 5) Transfert du risque et de la propriété dans la vente des choses de genre.

B) *Droit International Privé.*

- 1) La concurrence déloyale.
- 2) Les ententes industrielles internationales (cartels, etc.) en droit privé.
- 3) La reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères qui concernent la garde des enfants et l'obligation alimentaire.
- 4) L'application des principes du D. P. I. aux conflits de lois qui s'élèvent à l'intérieur d'une communauté politique. (Royaume Uni, Union Française, États-Unis, etc.).

C) *Procedure Civile.*

- 1) Le rôle respectif du juge et des parties dans l'allégation des faits et l'importance du procès-verbal de l'audience judiciaire.
- 2) Les garanties de l'indépendance des juges.
- 3) Les limites de l'action à but purement déclaratif.

D) *Droit Rural.*

- 1) L'exploitation agricole traitée comme une universalité juridique (mesures contre le morcellement, autonomie).
- 2) Le droit de préemption.
- 3) Les coopératives rurales.

SECTION III

A) *Droit Commercial.*

- 1) La responsabilité civile des organes d'administration dans les sociétés par actions.
- 2) Les fusions et les scissions des sociétés par actions.
- 3) Répercussions des règles du contrôle des changes sur la validité et l'exécution des obligations commerciales.
- 4) Les privilèges du Trésor et des administrations publiques en matière de faillite.
- 5) Les cartels internationaux devant les législations nationales.

B) *Droits Intellectuels.*

- 1) La détermination de l'auteur dans l'oeuvre cinématographique.
- 2) Les tentatives d'extension du droit d'auteur, «droit voisins» (droits des exécutants, des interprètes et de l'industrie de diffusion).
- 3) La protection des nouveautés végétales.

C) *Législation Industrielle.*

- 1) Les comités d'entreprises et la protection des minorités.
- 2) La grève et le contrat de travail.
- 3) Problèmes juridiques soulevés par les conventions collectives du travail; conclusion; garantie d'exécution, annulation, extension.
- 4) Les tendances actuelles dans la réparation des accidents de travail.

D). *Droit Aérien.*

- 1) La gravité de la faute du transporteur aérien dans ses effets sur la responsabilité dudit transporteur et dans ses rapports avec l'assurance des risques aériens en droit national et international.

SECTION IV

A) *Droit Public.*

- 1) Le rôle de la constitution dans la vie politique et sociale contemporaine.
- 2) De la séparation des juridictions administratives et des juridictions judiciaires.
- 3) Le régime juridique des services publics, industriels et commerciaux.
- 4) Fédéralisme et décentralisation.
- 5) Les problèmes de la fonction publique (*civil service*) dans l'État moderne.
- 6) Les procédés de nationalisation et de gestion des entreprises nationalisées.
- 7) Les «actes de gouvernement».

- 8) Le statut juridique des partis politiques.
- 9) La protection de l'État contre les actes de subversion.
- 10) Le pouvoir réglementaire des organisations professionnelles.

B) *Droit Pénal.*

- 1) L'analogie en droit pénal.
- 2) L'erreur de droit.
- 3) La prise de sang comme moyen d'information en matière pénale.
- 4) L'omission de porter secours.
- 5) Les effets extraterritoriaux des jugements répressifs.
- 6) Les effets du procès pénal sur le procès engagé devant le tribunal civil.
- 7) Les délits des gens.
- 8) L'exercice illégal de la médecine.

C) *Droit International Public.*

- 1) Les limites à la souveraineté de l'État en matière d'immigration et de naturalisation.
- 2) La protection internationale des droits de l'homme devant les tribunaux nationaux.
- 3) Les intérêts économiques étrangers devant la juridiction nationale.
- 4) Régimes politiques et communauté internationale.
- 5) Les conséquences des accords d'organisation européenne sur la constitution, la législation et l'administration nationale.
- 6) La réglementation internationale des cartels et monopoles.

